

Rapports de comités

Le député de Lethbridge-Foothills a proposé de renvoyer le rapport au comité des finances, du commerce et des questions économiques. Le comité a entrepris d'examiner la question. Nous étions là hier et nous y serons lundi pour discuter de l'exemption de \$500 sur les gains en capital. Je me demande comment le rapport peut être renvoyé au comité si la décision n'est prise que lundi.

[Français]

M. le vice-président: L'honorable député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria). Une question ou un commentaire.

M. Boudria: Monsieur le Président, en débutant, j'aimerais féliciter mon collègue de Laval-des-Rapides (M. Garneau) pour ses excellents propos qu'il nous a donnés, et j'aimerais demander...

[Traduction]

M. Thacker: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je crois que le Règlement stipule très clairement que le temps de parole doit être réparti également entre tous les partis pendant la période de 10 minutes des questions et des commentaires. Vous avez déjà permis à un député libéral de poser une question. C'est maintenant le tour des néo-démocrates ou des conservateurs, il me semble.

M. le vice-président: Le député a parfaitement raison. Mais la seule personne qui s'est levée est le député de Glengarry-Prescott-Russell et c'est lui maintenant qui a la parole.

M. Boudria: Je vous remercie, monsieur le Président, et je vous félicite de votre décision qui est très objective, comme d'habitude.

Je voudrais poser une question au député de Laval-des-Rapides (M. Garneau). Trouve-t-il que le député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker) a raison de nous dire que l'agriculture se porte mieux maintenant compte tenu de la situation des producteurs de betteraves à sucre, dans sa propre circonscription, et de toutes les instances faites par ses propres électeurs qui nous disent combien ce secteur se porte mal sous un régime conservateur? Pourrait-il nous expliquer comment une personne peut faire pour nous dire que l'agriculture va mieux alors qu'un communiqué du bureau même du ministre de l'Agriculture (M. Wise), daté du 9 décembre dernier, porte le titre suivant: «Baisses de 14 p. 100 des revenus agricoles en 1985 et augmentation de 1.6 p. 100 prévue pour 1985», sans compter que nous savons bien que le coût de la vie va augmenter trois ou quatre fois plus que ce dernier pourcentage? Le député de Laval-des-Rapides pourrait-il commenter les propos du député à la lumière des renseignements que je viens de lui fournir?

M. Garneau: Monsieur le Président, le député a répondu lui-même à sa question. Le député de Lethbridge-Foothills a peut-être déjà un parti pris lorsqu'il parle ainsi. Je ne vois pas d'autres raisons, car après avoir passé 15 jours dans l'Ouest du Canada pour rencontrer des agriculteurs, et après avoir lu, tout comme le député de Glengarry-Prescott-Russell, le communiqué en question du ministre de l'Agriculture, je ne vois pas comment il peut faire de telles affirmations. Le député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker) a parlé également de la nécessité d'emprunter, de la dette et du déficit. Malheureusement, le temps me manque au cours de ce débat pour en dire quoi que ce soit. Cependant, que le député soit assuré que si je

disposais de 10 ou 15 minutes de plus, j'en discuterais très volontiers et lui poserais quelques questions à ce sujet.

● (1500)

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer à ce débat. Je trouve tout à fait logique que nous soyons présentement saisis de cette motion. Le rapport dont nous discutons fut déposé à la Chambre en avril dernier. Nous espérions qu'il serait utile dans la préparation du budget, et le 24 mai, le gouvernement a mis en application l'une des recommandations du rapport. Même si nous avons attendu encore six mois, le gouvernement n'a rien fait de plus. Je trouve donc éminemment logique que nous soyons maintenant saisis d'une motion invitant la Chambre à agréer le rapport, l'invitant par le fait même à donner suite aux recommandations du rapport.

Avant d'aborder les trois questions qui font l'objet du rapport, je dirai que nous devons examiner la question du financement de l'agriculture. Cependant, ce n'est qu'un seul aspect. Nous devons envisager l'agriculture dans son ensemble. Il faut considérer les coûts de revient, les coûts de financement, et le prix des produits vendus. En intervenant de façon ponctuelle sur le financement de l'agriculture et les autres problèmes, nous n'avons réussi qu'à accroître le nombre des agriculteurs qui font faillite chaque année.

Le gouvernement dit souvent que les choses s'améliorent considérablement parce que le nombre des agriculteurs qui font faillite cette année est inférieur à l'année dernière. S'il en est ainsi, c'est que l'agriculteur qui a fait faillite une année ne risque pas de figurer parmi ceux qui font faillite l'année suivante. Voilà pourquoi le nombre des agriculteurs dans l'obligation de déposer leur bilan diminue.

En présentant cette motion, le député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker) cherche manifestement à gagner du temps. Le gouvernement ne tient pas du tout à se prononcer sur un rapport auquel il n'entend pas donner suite, même si ledit rapport a reçu l'aval de la majorité des députés ministériels. Le contenu de ce rapport ne satisfait pas tout à fait les deux députés néo-démocrates, mais pour lui donner le poids que confère l'unanimité, il leur a semblé utile de faire des compromis dans une certaine mesure et de donner leur accord, afin que ce rapport soit unanime. Cela ne nous a pas rapporté grand-chose, car le ministre des Finances (M. Wilson) n'y a donné suite que pour ce qui est de l'exemption d'impôt sur les gains en capital. Le parti néo-démocrate a pour politique depuis de nombreuses années d'offrir une exemption d'impôt de \$400,000 sur les gains en capital aux agriculteurs seulement, et non pas pour des copropriétés en Floride ou des actions spéculatives. Nous avons proposé, comme on l'a recommandé dans ce rapport, que les petites entreprises et les agriculteurs puissent bénéficier d'une exemption pouvant aller jusqu'à \$400,000.

Le député a prétendu tout à l'heure que certaines recommandations étaient superflues. Avec cela à l'esprit, nous devrions examiner l'amendement qu'il a proposé. Cet amendement porte sur la recommandation à laquelle le ministre des Finances a donné suite, celle relative à l'exemption d'impôt de \$500,000 sur les gains en capital. Il s'en est occupé le 24 mars. A quel point pouvons-nous faire un travail superflu? Nous allons renvoyer ce rapport au comité et lui demander de recommander au ministre des Finances de présenter un projet